



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNE DE TRESSERRE

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021**

Conseillers municipaux en exercice : 15
Membres présents : 11

Membres absents ayant donné procuration : 2
Conseillers municipaux votants : 13

Présents : Michel THIRIET, Nathalie ARASA, Sabine BAILLIE, Philippe COURTIAL, Isabelle GOUILLART, Laurent LEBRETTE, Jean-Pierre LHOPE, Stéphanie PLANES, Darren RIGBY, Jean-Baptiste TRILLES, Frédérique VAQUER,

Absents excusés : Hervé PARRA, Cyrille XIFFRE

Absent excusé ayant donné procuration : Aurélie LOPIS à Stéphanie PLANES, Paul MILHE POUTINGON à Sabine BAILLIE

Secrétaire de séance : Nathalie ARASA a été désignée secrétaire de séance, assistée de Mme Christine SERVAIS, Directrice Générale des Services.

N° DELIB	OBJET	PROPOSITION	VOTE
2021-046	FINANCES	Approbation du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) : valorisation de la trajectoire budgétaire	2 contre 11 pour
2021-047	DOMAINES ET PATRIMOINE	Convention opérationnelle avec l'EPF Occitanie pour l'acquisition foncière du Terrain lieudit « Camps de la Caze »	2 contre 11 pour
2021-048	FINANCES	Adhésion au groupement de commande au sein de la CC des Aspres pour un marché d'achat et de livraison de fournitures de produit d'entretien et désignation d'un élu au sein de la CAO	Unanimité
2021-049	RESEAUX	Rapports d'activité 2020 sur le prix de l'eau et de la qualité des services publics d'eau potable, 3d'assainissement et de l'assainissement non collectif	Unanimité
2021-050	DOMAINES ET PATRIMOINE	Autorisation de signature de la convention fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale et approbation du tracé Llupia / Le Boulou	Unanimité
2021-051	TRAVAUX	Approbation de l'opération "Réfection des réseaux, de la voirie et sécurisation" de l'Avenue de Nidolères	Unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles -peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de leur publicité devant le tribunal administratif de Montpellier

Le secrétaire de séance
Nathalie ARASA

